

Hidalgo offre une stèle aux “victimes” algériennes du 17 octobre 1961 !

écrit par Christine Tasin | 18 octobre 2019

Policiers tués par attentat^{A2}

	1957	1958	1959	1960	Janvier ~ octobre 1961	Total
Total annuel	0	12	4	9	22	47

Et avec le drapeau algérien, bien sûr...

Comme chaque année, Paris se souvient du [#17octobre1961](#) et de la répression sanglante de la manifestation des Algériens dans la capitale. La stèle dévoilée aujourd’hui est un nouveau témoignage du respect dû à la mémoire des victimes. [#ParisSeSouvient](#) pic.twitter.com/vNcksGmDEw

– Anne Hidalgo (@Anne_Hidalgo) [October 17, 2019](#)

Elle nous aura tout fait, la salope, la traîtresse !

20 de nos policiers avaient été assassinés lâchement dans des attentats organisés à Paris par le FLN avant cette journée du 17 octobre . Mais c’est aux Algériens que Hidalgo rend hommage. Fallait le faire.

Hidalgo l'a fait.

.

Rendre hommage aux ennemis de la nation, à ceux qui ont tué tant de Pieds-Noirs et qui ont soutenu les assassins du FLN, fallait le faire.

Hidalgo l'a fait.

.

Rendre hommage à des gens qui, malgré une manifestation interdite, dans un pays en guerre, manifestent et chargent les policiers, fallait le faire.

Hidalgo l'a fait.

.

Rendre hommage à de prétendues victimes étrangères, infiltrées et tenues par le FLN, organisation terroriste, fallait le faire. Hidalgo l'a fait.

.

On est à la fin de la guerre d'Algérie, et nombre de Pieds-Noirs vont encore perdre la vie dans les attentats en Algérie, avant et après mars 1962, jusqu'à ce qu'ils se sauvent pour ne pas mourir.

Or, le FLN a décidé de porter la lutte armée, soit la guerre sur le territoire de la France métropolitaine, où vivent des milliers d'Algériens immigrés...

.

Nous avons déjà consacré un article à l'imposture du 17 octobre 1961 quand Hollande avait, déjà ,accusé la France...

La Grande Clique des [Menteurs de l'Histoire](#)... Quand l'Histoire se prosterne devant les idéologies...

Après l'esclavage, le 17 octobre 1961... La coupe de la repentance déborde !

« En reconnaissant la responsabilité de l'Etat et en rendant hommage aux « victimes » de la manifestation interdite du 17 octobre 1961[1], François Hollande s'est comporté en militant sectaire, non en président de tous les Français. D'autant plus que, pour les historiens de métier, les prétendus « massacres » du 17 octobre 1961 constituent un tel exemple de manipulation qu'ils sont étudiés comme un cas exemplaire de fabrication d'un mythe ; comme Timisoara en Roumanie, comme les « couveuses » au Koweït ou encore comme les « armes de destruction massive » en Irak !!!

Tout repose en effet sur des chiffres gonflés ou manipulés et sur des cadavres inventés. Dans une inflation du nombre des morts, les amis du FLN algérien et les porteurs de valises communistes ont ainsi joué sur les dates, additionnant aux 3 morts avérés du 17 octobre ceux des jours précédents ainsi que les décès postérieurs. Pour eux, tout Nord Africain mort de mort violente durant le mois d'octobre 1961 est forcément une victime de la répression policière...même les victimes des accidents de la circulation.

Il est possible d'affirmer cela sans crainte d'être démenti car :

– En 1998, le Premier ministre de l'époque, le socialiste Lionel Jospin, constitua une commission présidée par le conseiller d'Etat Dieudonné Mandelkern qu'il chargea de faire la lumière sur ces événements. Fondé sur l'ouverture d'archives jusque là fermées, le rapport remis par cette commission fit litière des accusations portées contre la police française[2]. Or, ce rapport consultable sur le net n'a

visiblement pas été lu par François Hollande.

– En 1999, Jean-Paul Brunet, universitaire spécialiste de la période, publia un livre extrêmement documenté qui démontait la thèse du « massacre » du 17 octobre (Brunet, J-P., Police contre FLN. Le drame d'octobre 1961.Paris).

– En 2003, le même Jean-Paul Brunet publia un nouveau livre (Charonne, lumière sur une tragédie.Paris) dans lequel il démontrait que le prétendu « rapport de police » faisant état de 140 morts le 17 octobre, document qui sert de point de départ à J.L Einaudi, auteur du livre sur lequel repose toute la manipulation (Octobre 1961, un massacre à Paris), n'a jamais existé.

Reprenant la liste des morts donnée par Einaudi, il montre également que la majorité des décès remonte à des dates antérieures au 17 octobre et il prouve que ce dernier a manipulé les chiffres, additionnant les cadavres non identifiés reçus à l'Institut Médico Légal au nombre des disparus et même (!!!) à celui des Algériens transférés administrativement en Algérie après qu'ils eurent été arrêtés le 17 octobre. Il montre enfin qu'Einaudi a compté plusieurs fois les mêmes individus dont il orthographie différemment les noms...

Monsieur Hollande pouvait-il ignorer tout cela ? Si oui, la nullité ou l'aveuglement militant de ses conseillers laisse pantois.

Quel est donc le vrai bilan de cette manifestation ?

– Le 17 octobre 1961, alors que se déroulait dans Paris un soi-disant massacre, l'Institut Médico Légal (la Morgue), n'a enregistré aucune entrée de corps de « NA » (NA= Nord Africain dans la terminologie de l'époque).

– Le 17 octobre 1961, de 19h30 à 23 heures, il n'y eut qu'une seule victime dans le périmètre de la manifestation et ce ne fut pas un Algérien, mais un Français nommé Guy Chevallier, tué vers 21h devant le cinéma REX, crâne fracassé. Par qui ?

– En dehors du périmètre de la manifestation, « seuls » 2 morts furent à déplorer, Abdelkader Déroues tué par balle et retrouvé à Puteaux et Lamara Achenoune tué par balle et étranglé, gisant dans une camionnette, également à Puteaux. Rien ne permet de dire qu'ils furent tués par les forces de l'ordre.

Le 18 octobre, à 04 heures du matin, le bilan qui parvint à Maurice Legay le directeur général de la police parisienne fut donc de 3 morts. Nous sommes donc loin des dizaines de morts et de « noyés » auxquels l'actuel occupant de l'Elysée a rendu hommage !!!

Certes, nous dit-on, mais les cadavres ont été déposés à la morgue les jours suivants. Faux, car ce n'est pas ce qu'indiquent les archives de l'Institut Médico Légal de Paris puisque, entre le 18 et le 21 octobre, « seuls » 4 cadavres de « NA » furent admis à la Morgue :

- Le 18 octobre, Achour Belkacem tué par un policier invoquant la légitime défense et Abdelkader Benhamar mort dans un accident de la circulation à Colombes.
- Le 20 octobre, Amar Malek tué par balles par un gendarme.
- Le 21 octobre Ramdane Mehani, mort dans des circonstances inconnues.

Nous voilà donc bien loin des 100, 200 ou même 300 morts « victimes de la répression » avancés par certains et pour lesquels M. François Hollande a reconnu la responsabilité de la France !!!

D'autant plus que le « Graphique des entrées de corps « N.A » (Nord-africains) par jour. Octobre 1961 »[3], nous apprend que du 1^{er} au 30 octobre 1961, sur les 90 corps de « NA » entrés à l'Institut Médico Légal, la plupart étaient des victimes du FLN.

Plus encore, pour toute l'année 1961, 308 cadavres de « N.A » entrèrent à l'IML, la plupart ayant péri dans la guerre inexpiable que le FLN menait contre ses opposants partisans de l'Algérie française ou du MNA de Messali Hadj. **Ainsi, au mois**

d'octobre 1961, sur les 34 cadavres de « N.A » retirés de la Seine ou de la Marne, notamment aux barrages de Suresnes et de Bezons puis conduits à l'IML, la quasi totalité étaient des harkis, des partisans de la France ou des membres du MNA, une des méthodes d'assassinat du FLN consistant à noyer ses opposants. La police française n'est pour rien dans ces noyades.

François Hollande devra donc rendre compte au tribunal de l'Histoire car il a couvert de son autorité un mensonge, une manipulation, un montage grossier qui va être utilisé contre la France par ceux que son ministre de l'Intérieur a qualifiés d' « ennemis de l'intérieur ». »

Pour en savoir plus :

- Brunet, J-P., (2002) « Enquête sur la nuit du 17 octobre 1961 ». Les Collections de l'Histoire, hors série n°15, mars 2002.
- Brunet, J-P., (2008) « Sur la méthodologie et la déontologie de l'historien. Retour sur le 17 octobre 1961 ». Commentaire, vol 31, n°122, été 2008.
- Brunet, J-P., (2011) « Combien y a-t-il eu de morts lors du drame du 17 octobre 1961 ? ». Atlantico, 17 octobre 2011.

Bernard Lugan

17/10/12

Gros travail de réinformation en perspective...à l'usage des jeunes générations hurlantes et décérébrées...

<https://resistancerepublicaine.com/2013/12/02/apres-lesclavage-le-17-octobre-1961-la-coupe-de-la-repentance-et-du-mensonge-deborde-par-jarczyk/>

.

Quelques extraits de wikipedia en sus :

Le **massacre du 17 octobre 1961** est la [répression](#) meurtrière, par la [police](#)

[française](#), d'une [manifestation](#) d'[Algériens](#) organisée à [Paris](#) par la [fédération de France du FLN](#).

Préparée en secret, la manifestation est un [boycott](#) du [couvre-feu](#) nouvellement appliqué aux seuls [Nord-Africains](#). Alors que les attentats du [Front de libération nationale](#) (FLN) frappent les forces de l'ordre depuis plusieurs mois, l'initiative, non déclarée aux autorités, se veut cependant pacifique. Le FLN, qui y voit un moyen d'affirmer sa représentativité, y appelle tous les Algériens, hommes, femmes et enfants, et leur interdit le port d'armes. Les défilés nocturnes sur les grandes artères de la capitale donnent lieu à des affrontements au cours desquels des policiers font feu. La brutalité de la répression, qui se poursuit au-delà de la nuit du 17 dans l'enceinte des [centres d'internement](#), fait plusieurs centaines de blessés et un nombre de morts qui reste discuté, de plusieurs dizaines selon les estimations les moins élevées.

.

Depuis le 5 juin, le [FLN parisien](#) s'abstenait d'attaquer les policiers et les harkis, respectant ainsi la trêve édictée par le GPRA pendant les négociations avec le gouvernement français⁺

[Il rompt ce cessez-le-feu le 15 août, par une offensive contre la Force de police auxiliaire](#) (la FPA, communément appelée « les harkis de Paris ») qui fait trois morts. [Le 29 août, dans différents quartiers de Paris, trois policiers succombent sous cinq attaques simultanées. Ces morts marquent le début d'une vague d'attentats de cinq semaines, d'une ampleur inédite : entre le 29 août et le 3 octobre, au cours de 33 attaques distinctes, les commandos du FLN tuent 13 policiers \(dont 7 au cours du seul mois de septembre\) soit plus qu'au cours de chacune des années précédentes du conflit](#)[A 1,B 3, comme le montre le tableau suivant :](#)

Policiers tués par attentat^{A 2}

	1957	1958	1959	1960	Janvier – octobre 1961	Total
Total annuel	0	12	4	9	22	47

.

.

Quand on lit ce qui suit, on pense inévitablement à ce qui se passe en 2019. Déjà, en France, sous de Gaulle, qui avait su organiser une Résistance impitoyable entre 40 et 45, les terroristes algériens bénéficiaient d'une tolérance ahurissante et des voix se levaient pour demander une politique dure vis-à-vis des terroristes. Politique qu'ils n'obtenaient pas.

.

Les attaques du FLN visent principalement des agents isolés, qui se rendent au travail ou qui rentrent chez eux, et créent dans la police un climat d'insécurité, de tension et de colère croissantes. Les cérémonies funéraires, célébrées en grande pompe dans la cour de la préfecture de police, attisent la colère au sein d'un corps étroitement solidaire. Elles sont si fréquentes et si démoralisantes que Maurice Papon envisage un moment de les suspendre. Nombre de policiers frustrés par un régime qu'ils jugent trop faible et trop libéral, et par un système juridique qui ne permet pas de condamner et d'exécuter les « terroristes », songent de plus en plus à prendre les choses en main et à régler leurs comptes directement avec la communauté algérienne. Les syndicats de police demandent la mise en place d'une protection renforcée, ce qui conduit à accentuer la répression contre la communauté algérienne.

Les assassinats de policiers n'en continuent pas moins [B.3.B.5.](#)

À la suite de la reprise des attentats, Maurice Papon adresse aux chefs du Service de coordination des affaires algériennes (SCAA) et à la police municipale une directive qui prévoit de « reprendre fermement l'offensive dans tous les secteurs, et harceler l'organisation politico-administrative » frontiste. Il s'agit d'expulser les Algériens « indésirables », chômeurs ou petits délinquants, de redéployer la FPA dans les zones névralgiques et d'organiser des opérations de harcèlement dans les bidonvilles, qui sont le siège d'une importante activité militante. Ces labyrinthes impénétrables fournissent un refuge naturel aux militants, il est facile d'y dissimuler des armes et des documents. Les chefs peuvent échapper aisément aux raids de la police en utilisant des sorties secrètes et en changeant sans cesse de résidenceB 6.

En cet automne 1961, le ressentiment est tel que la préfecture semble ne plus tenir ses troupes. Déjà en avril, la CFTC s'élevait « contre la pratique en vigueur qui consiste à laisser en liberté, voire à remettre en liberté, en vertu de textes

légaux, des individus notoirement dangereux » et exigeait des modifications urgentes aux textes légaux ou réglementaires. Le 4 octobre, plusieurs syndicats^[réf. nécessaire] se regroupent en comité, dans le but d'intervenir de manière plus efficace auprès des pouvoirs publics. Ils réclament, entre autres, « l'utilisation maximum de tous les policiers dans le combat imposé par l'adversaire, (...) l'intensification des interpellations et la mise en place de dispositions réglementant la circulation des éléments nord-africains », autrement dit l'instauration d'un couvre-feu^{A 4}. Le corps des policiers paraît prêt [à commettre les exactions les plus graves pour se faire justice lui-même, alors que la hiérarchie ne parvient plus à faire accepter son autorité](#)^{A 5}².

Le 2 octobre, aux obsèques du brigadier Demoën, Maurice Papon déclare que « pour un coup donné, nous en porterons dix ». Beaucoup interprètent sa phrase comme une carte blanche donnée à la répression. Dans la journée, il passe dans plusieurs commissariats où il autorise verbalement ses hommes à tirer dès qu'ils se sentent menacés et leur donne sa parole qu'ils seront couverts, en leur indiquant, selon un compte-rendu syndical, que leurs supérieurs s'arrangeront pour trouver une arme sur les corps des Nord-Africains abattus^{A 7}. Déjà en avril, dans un ordre du jour, il annonçait : « Les fonctionnaires de police peuvent faire usage de leurs armes lorsqu'ils sont menacés par des individus armés ou qu'ils ont des raisons de croire que leur vie est exposée. Vous êtes couverts par la légitime défense et par vos chefs ». Dans un rapport au ministre de l'intérieur daté du 9 octobre, il attire l'attention sur le « malaise profond décelé au sein des services (...) qu'il n'est pas possible de laisser s'aggraver (...) sans courir les plus grands risques »^{A 8}.

Depuis longtemps, Maurice Papon souhaite une accélération de la procédure judiciaire relative aux crimes terroristes. Les attentats visant essentiellement les policiers, chez eux se développe un vif ressentiment à l'égard de l'opinion, des partis de gauche, de la justice, dont ce qu'ils appellent la mansuétude les scandalise, et du pouvoir lui-même. Il s'ensuit parfois la tentation d'une dérive vers des comportements extrêmes et une sympathie grandissante pour l'OAS. Cependant, Papon donne aussi des consignes tendant au respect de la légalité. Il signifie, dans une note de service au sujet des contrôles d'identité, que « gradés et gardiens se doivent de toujours garder leur sang-froid et d'éviter les brimades qui engendrent le ressentiment et la haine et qui font finalement le jeu de l'adversaire ». Il a pour principe, d'après ses mémoires, que « le dernier mot devra rester à nos forces. Seront ainsi sauvegardées les possibilités de manœuvre du Chef de l'État jusqu'à

l'inévitable dénouement des négociations »

.

Quant au nombre de morts...

Dès le lendemain, la préfecture de police communique un bilan se montant à deux morts parmi les manifestants²¹. [De fait, les archives de l'institut médico-légal de Paris](#) n'enregistrent aucune entrée de corps de Nord-Africain à la date du 17 octobre ^{A 41},²². [Établie fin octobre, une liste, que la mission Mandelkern](#) retrouve dans les archives du cabinet du préfet, dénombre sept décès survenus dans le ressort de la préfecture de police²³. [Il est à noter que des documents dont l'intérêt aurait dû imposer la conservation ont été détruits ou que la mission Mandelkern n'a pu retrouver \(le rapport du préfet de police au ministre de l'intérieur, les archives de la brigade fluviale, etc\)](#)^{24,25}.

[Le 20 octobre, un communiqué du GPRA](#) soutient que le nombre de morts s'élève « à près de cinquante, parmi lesquels plusieurs femmes », que « les blessés se chiffrent par centaines » et qu'il y a « plus de cent disparus ». Le lendemain, l'Union générale des étudiants musulmans algériens (UGEMA) affirme que « des dizaines d'Algériennes et d'Algériens sont tombés sous les balles des colonialistes ». Cependant le FLN n'a jamais avancé le nom d'une seule femme tuée ni prouvé que les fusillades aient eu plus qu'un caractère très limité^{A 41}.

[En 2006, House et MacMaster notent que le nombre exact d'Algériens tués par les forces de l'ordre reste la question la plus ardemment débattue, les deux protagonistes de cette bataille de chiffres étant Jean-Luc Einaudi et Jean-Paul Brunet](#). Les historiens britanniques qualifient de minimaliste l'estimation de Brunet, de 30 à 50 morts pour le 17 octobre et les journées suivantes. À propos des 393 décès recensés par Einaudi, ils relèvent que sur les 246 dont la date est connue, 141 ont été enregistrés avant le 17 octobre^{B 19} : les chiffres de Brunet et d'Einaudi couramment cités ne concernent donc pas la même période^{B 20}. Quant aux disparitions, beaucoup d'entre elles s'expliquent par le refoulement en Algérie de plus de 1 781 militants dans les semaines qui suivent^{B 20}. Aucun arrêté ministériel prononçant des mesures d'éloignement ne figure dans les archives de la direction de la réglementation du ministère de l'intérieur²⁶ (documents introuvables)²⁵.

Jean-Paul Brunet calcule quant à lui que dans la liste de victimes dressée par Jean-

Luc Einaudi, 57 seulement sont décédées les 17 et 18 octobre : « la répression ne serait donc responsable que d'une minorité des morts algériens »²⁷. Y relevant également une majorité de décès antérieurs au 17 octobre, il accuse Jean-Luc Einaudi d'avoir manipulé les chiffres, additionnant les cadavres non identifiés reçus à l'institut médico-légal au nombre des disparus et à celui des Algériens transférés administrativement en Algérie après qu'ils eurent été arrêtés le 17 octobre. Il affirme enfin qu'Einaudi a compté plusieurs fois les mêmes individus sous des orthographes différentes²⁸. Le 26 mars 1999, Maurice Papon est débouté de sa plainte, pour diffamation, contre Jean-Luc Einaudi²⁹.

D'autres divergences portent sur la désignation des meurtriers des 109 victimes algériennes enregistrées par l'institut médico-légal à l'automne 1961. Jean-Paul Brunet « reste abasourdi » de voir Jean-Luc Einaudi attribuer « systématiquement à la police française toutes les morts de Nord-Africains »²⁷. Il impute pour sa part un grand nombre d'entre elles au FLNA ¹⁸, alors que dans l'ensemble, House et MacMaster se rangent du côté d'Einaudi et en attribuent l'essentiel aux violences policières, tout en y ajoutant un nombre considérable de morts non enregistrés par l'institut médico-légal^{B 8}.

Source des encadrés : wikipedia

.

Et voilà que la traîtresse Hidalgo, fidèle à ses traditions et ses “valeurs”, a piétiné une fois de plus la France et les Français hier.